Il n'est pas permis à un musulman de rompre les liens avec son frère plus de trois jours. Celui qui rompt plus de trois jours, puis meurt, entrera en Enfer.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : " Il n'est pas permis à un musulman de rompre les liens avec son frère plus de trois jours. Celui qui rompt plus de trois jours, puis meurt, entrera en Enfer. " »
[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Le sens du récit prophétique : Il n'est pas permis au musulman de rompre les liens avec son frère plus de trois jours, si la raison de la rupture est mondaine et personnelle. Cependant elle est autorisée si elle est motivée par des raisons religieuses. Dans certains cas, elle peut même devenir obligatoire, comme rompre les liens avec les innovateurs ou les personnes immorales et perverses, tant qu'elles ne se sont pas repenties. Celui qui rompt les liens de manière injustifiée et qui s'entête sur ce chemin, puis meurt sans se repentir, entrera en Enfer. Toutefois, il est connu que le musulman qui mérite l'Enfer à cause d'un péché qu'Allah ne lui a pas pardonné, entrera en Enfer mais en sortira tôt ou tard. En effet, les seuls à y demeurer éternellement, sans pouvoir jamais en sortir, sont les mécréants.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/8882

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee